Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHALON SUR SAONE

1B RUE DE BOURGOGNE-71100 CHALON SUR SAONE
3617 INFOGREFFE OU TEL : 0891011111
INTERNET:WWW.INFOGREFFE.FR
TEL 03 85 97 16 94

RECEPISSE DE DEPOT

REQUET CHABANEL

12 rue DE LA REPUBLIQUE
69289 LYON CEDEX 02

V/REF :
N/REF : 96 B 262 / 2008-A-885

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CHALON SUR SAONE certifie qu'il a reçu le 03/06/2008,

P.V. d'assemblée du 30/04/2008
- Changement de gérant
- Nomination d'un gérant
- Démission d'un gérant

Concernant la société

TOLEC
Société à responsabilité limitée
impasse Louis Jacques Thenard
71100 Chalon-sur-Saône

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-885 le 03/06/2008

R.C.S. CHALON SUR SAONE 409 688 231 (96 B 262)

Fait à CHALON SUR SAONE le 03/06/2008,

Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHALON-SUR-SAONE

TOLEC
Société à responsabilité limitée au capital de 700.000 euros
Siège social : CHALON-SUR-SAONE (71100) – Impasse Louis Jacques Thenard
409.688.231 RCS CHALON-SUR-SAONE

DECISION COLLECTIVE DES ASSOCIES
DU 30 AVRIL 2008

L'an 2008,

Et le mercredi 30 avril, à 16 heures,

Les Associés de la Société, savoir :

- **LUCIEN LEFEBVRE**, société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros, dont le siège social est à MACON (71000), 409 rue des Frères Lumière, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MACON sous le numéro 301.421.301, propriétaire de..... 19.999 parts

- **BFTC**, société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros, dont le siège social est à TREVOUX (01600), 254 allée du Parc du Chateau, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BOURG EN BRESSE sous le numéro 429.937.808, propriétaire de 1 part

- Nombre de parts composant le capital social 20.000 parts

Ont pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les associés de la Société acceptent, à compter de ce jour, la démission de Monsieur Nicolas SEVILLA de ses fonctions de Gérant de la Société et lui donnent quitus entier et définitif pour sa gestion jusqu'à ce jour.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

Les associés de la Société désignent en qualité de nouveau Gérant de la Société, à compter de ce jour, et sans limitation de durée, aux lieu et place de Monsieur Nicolas SEVILLA, démissionnaire :

- Monsieur Pierre CHETAILLE, né le 10 octobre 1956 à CHARLIEU (Loire), demeurant à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE (01140), 115 rue En Corran.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pierre CHETAILLE déclare accepter le mandat qui lui est confié et remplir les conditions exigées par la loi pour l'exercice de ses fonctions.

TROISIEME DECISION

Les associés de la Société donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les associés et Monsieur Pierre CHETAILLE, pour acceptation des fonctions de Gérant.

POUR COPIE CONFORME
La Gérance,